

couvrir de l'autorité du Parlement quelque chose qui va causer de la méfiance et du mécontentement chez des milliers d'hommes et de femmes que nous ne connaissons pas et que nous n'avons jamais vus, chez des étrangers qui vivent sous d'autres drapeaux dans diverses parties du monde? Allons-nous discréditer nos propres institutions? Car je vous le dis, mes chers collègues, je n'ai aucun intérêt dans ces entreprises comme assuré ou autrement, mais je suis convaincu, autant qu'on peut l'être, que ces entreprises sont solvables. Je vous l'affirme, monsieur l'Orateur, et je l'affirme au peuple canadien. C'est ma conviction profonde, ma conviction bien établie, et je crois qu'on a tout à y perdre d'essayer de charger le comité de la banque et du commerce de faire une enquête de ce genre. On a commis des erreurs et l'on en commettra encore, cela doit être admis de tous; mais, pourvu que la solvabilité soit maintenue, je suis satisfait. Ce que je désire, c'est la solvabilité de ces entreprises; je désire cela non seulement pour les Canadiens, mais, je l'ai dit, pour les étrangers des autres pays où ces vastes entreprises font des affaires.

Encore une observation, et j'aurai terminé. Il est étrange que tant de gens qui se réjouissent du succès des autres se hâtent de les condamner dès que, par suite de circonstances malheureuses, ce succès se change en insuccès. Il y a quelques années à peine, quand on payait d'énormes dividendes aux assurés par suite du rendement énorme des placements effectués, comme dans le cas de la Sun Life, en vertu d'une politique bien établie tout le monde parlait des profits magnifiques qu'on en retirait. On n'a pas fait d'agiotage en vendant des actions, remarquez-le bien. La politique de la compagnie n'était pas de faire de l'argent en achetant pour revendre; le président a annoncé que sa politique était d'acheter pour détenir. Si la compagnie avait acheté pour revendre, elle aurait accumulé une fortune énorme, mais elle a acheté et détenu ses actions jusqu'au jour où nous lui avons demandé de réduire le chiffre de ses titres, sans pour cela s'exposer à des pertes incompatibles avec la situation. Je le répète, ses titres sont tombés à 47 p. 100, au lieu de 51 p. 100 qu'ils étaient il y a un an.

Voici que nous condamnons. Qui pouvait prévoir et qui a prévu? Je l'ai dit, j'ai conversé avec quelques-uns de nos plus sages portefeuilleistes et de nos citoyens les plus clairvoyants, et j'en ai trouvé bien peu qui ne se soient trouvés eux-mêmes aux prises avec des difficultés. Quelques-uns d'entre vous, je n'en doute pas, ont lu l'autre jour les instructions que l'un des hommes les plus haut placés des Etats-Unis a données dans son testament

[Le très hon. M. Bennett.]

quant au placement de sa fortune par ses représentants. Il a indiqué qu'il fallait en placer une certaine partie dans divers genres d'actions, privilégiées et communes, dans des obligations, dans des titres de chemins de fer, dans des valeurs de divers pays du monde, y compris le Canada, et ainsi de suite. Tout cela démontre chez plusieurs hommes éminents le besoin de diversifier les placements. Ce principe a du moins guidé les placements faits par l'entreprise dont nous avons parlé. J'aime à croire que, durant la crise mondiale actuelle, nous ne voudrions pas sciemment causer du tort à deux grandes entreprises canadiennes; j'espère que nous n'exposerons pas au discrédit et à la méfiance deux grandes entreprises auxquelles sont confiées les épargnes de millions de gens. C'est pour cette raison,—et je regrette de le dire à la Chambre,—que j'espère que nous n'entreprendrons pas de discuter les placements bons ou mauvais ou les autres actions de ces entreprises, puisque ces placements ont été faits conformément à la loi dont nous, membres du Parlement, devons accepter la responsabilité. J'espère que nous disposerons de la résolution sans bruit et avec célérité et refuserons de la renvoyer présentement à un comité, pour ne pas causer de tort aux compagnies, aux assurés,—hommes, femmes et enfants de toutes les parties du monde,—ou au crédit national.

M. M. F. HEPBURN (Elgin-Ouest): Monsieur l'Orateur, je ne vous retiendrai pas longtemps à discuter la résolution en délibération, désireux de voir une solution de la question, pour que cesse l'inquiétude dont l'esprit public souffre dans tout l'Ontario et aussi dans le pays entier.

J'ai écouté avec un vif intérêt le très excellent exposé de l'affaire par l'honorable député de Végreville (M. Luchkovich) et, avec un égal intérêt, l'excellente causerie sur les assurances prononcée par le très honorable premier ministre. Je tiens à l'assurer qu'il a produit une profonde impression sur les députés de la gauche. Nous nous rendons pleinement compte de l'immense responsabilité dont il est chargé aujourd'hui, quand il s'efforce de maintenir la stabilité financière de nos grandes institutions. Je souscris à une partie de ce qu'a dit le premier ministre et je souscris tout à fait à ses commentaires sur la North American Life Assurance Company.

Au sujet de cette résolution, nous devons distinguer et établir une ligne de démarcation marquée entre les deux sociétés accusées. Je crois que la North American Life est solvable, mais d'autre part, je crois que la Sun Life est insolvable. Pour prouver ce que j'affirme de la solvabilité de la North American Life, je n'ai